



République Française

Ville de Clamecy

Envoyé en préfecture le 02/10/2024
Reçu en préfecture le 02/10/2024
Publié le 02/10/2024
ID : 058-215800798-20240926-D2024_111-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 26 septembre 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 19 septembre 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CIUDAD-KADI, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. BOICHE et Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI avaient respectivement donné procuration à Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. TEXIER, M. DEDIANNE Alain, M. BOURDOUNE et M. DAPOIGNY.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD et Mme SEDIRA.

Excusés : M. DEDIANNE Mickaël et M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme MEFTAH Sophie.

N° 2024-111 : DEMANDE DE SUBVENTION LA GRAPPE – RÉSEAU NIVERNAIS POUR LE DROIT À L'EMPLOI :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les acteurs de Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée (TZCLD) sur le département de la Nièvre ont souhaité mutualiser des moyens et coordonner leurs actions afin d'être plus efficaces. L'association La Grappe – Réseau Nivernais pour le droit à l'emploi, a été créée dans ce but.

Elle constitue un outil de soutien et un espace d'échange et vise également à préparer l'évolution de l'expérimentation TZCLD. Ses missions sont les suivantes :

- Porter des fonctions support partagées (finances, chef de projet ESS-développeur)
- Coordonner des actions transversales (lutte contre l'illettrisme, projet alimentation)
- Assurer une veille et un accompagnement juridique et d'ingénierie financière
- Porter la voix des 5 territoires concernés
- Développer des partenariats et outils communs
- Entretenir des liens avec les échelons départementaux, régionaux et nationaux

L'association sollicite une subvention de fonctionnement de 1 000 €.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une subvention de 1 000 € à l'Association La Grappe – Réseau nivernais pour le droit à l'emploi.

Dépense inscrite au budget, article 6574.

Suivent les signatures.

